

Votre contact

Madame Katalyn REBHOLTZ
03 88 24 35 88

Durée

2 jours
14 heures

Public

Opérateur intervenant sur des matériaux et équipements contenant de l'amiante.

Prérequis

Aucun niveau de connaissance préalable n'est requis pour suivre cette formation. Attestation d'aptitude médicale au poste de travail prenant en compte le port des équipements de protection.

Effectif

Minimum 5 participants
Maximum 12 participants

Méthodes pédagogiques et techniques

Alternance d'exposés et d'études de cas
Mises en situation sur des plates-formes selon les activités des stagiaires
PC ou tablette et vidéoprojecteur ainsi que ressources multimédia et paperboard.
Plateforme pédagogique représentative de différents métiers, équipements de protection individuelle et collective.

Formateur

Formateur qualifié intervenant sur des missions de prévention du risque lié à l'amiante.

Informations complémentaires

Attestation médicale obligatoire.

Objectifs de la formation

A l'issue de la formation, le stagiaire sera en capacité de :

- identifier les opérations spécifiques de l'activité exercée pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante
- appliquer les procédures recommandées pour les interventions sur des matériaux contenant de l'amiante
- respecter le mode opératoire visant la protection des salariés et celle de l'environnement.

Contenu

THEORIE

L'amiante

Caractéristiques, propriétés et effets sur la santé.

Les exigences de la réglementation

Interdiction de l'amiante

Prévention du risque amiante

Dispositions relatives à la surveillance médicale, à la fiche d'exposition et à l'attestation d'exposition

Droits individuels et collectifs

L'identification de l'amiante

Produits et dispositifs susceptibles de contenir de l'amiante

Méthodes de réduction d'émission de fibres d'amiante

Appliquer les procédures et méthodes d'intervention

Alerter l'encadrement de la présence éventuelle d'amiante

Procédures de contrôle

Conduite à tenir dans les situations d'urgence ou toutes situations anormales

Durées maximales d'intervention en zone confinée

Les équipements de protection

Rôle des équipements de protection collective

Limites d'efficacité et durées de port en continu

Détection de dysfonctionnements

PRATIQUE

Exercices pratiques : les méthodes de travail et procédures opératoires recommandées et adaptées à la protection des travailleurs et de l'environnement, utilisation selon les consignes établies, mise en place des EPC, décontamination du personnel et des équipements, entrée et de sortie de zone, consignes d'hygiène dans les bases de vie, conditionnement, étiquetage, stockage, évacuation et d'élimination des déchets.

Validation

L'évaluation des acquis théoriques et pratiques est réalisée en fin de formation selon l'exigence des annexes 1 et 2 de l'arrêté du 23 février 2012 en vue de la délivrance d'une Attestation de compétence.

Cette formation est sanctionnée par une Attestation individuelle de fin de formation.

Cette formation fait l'objet d'une mesure de la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation et les conditions d'accueil, les qualités pédagogiques du formateur ainsi que les méthodes, moyens et supports utilisés.

Le renouvellement de l'Attestation de compétence est imposé tous les 3 ans.